

LA COOPÉRATION

Pour l'Administration et la Rédaction, s'adresser au
Secrétaire-Gérant délégué : 16, rue Faidherbe, Paris

Organe des idées Coopératives

Publicité et abonnements :

M. PRAT-NAU, 25, passage de la Forge-Royale, PARIS

Grève bienfaisante

La grève des ouvriers des manufactures d'allumettes d'Aubervilliers et de Pantin a été courte et bienfaisante. Elle n'a pas eu le temps de devenir la cause de souffrances et de misères, et elle a donné un exemple rare de rapide entente entre employeurs et employés. Cette grève a été aussi l'occasion d'un triomphe parlementaire sans précédent. Les opinions contradictoires se sont confondues dans un seul vote : Le langage conciliant tenu à la tribune de la Chambre par le ministre des Finances, président du Conseil, a été unanimement applaudi par les députés de gauche et de droite. Cela ne signifie pas, d'ailleurs, que l'attitude du ministre ait été unanimement approuvée. Les défenseurs aveugles par principes à vau-l'eau de l'économie politique n'ont pas osé formuler tout de suite leurs réserves et leurs critiques contre les dangers des monopoles d'Etat. Ils n'empêcheront pas le monde de marcher. Les idées font leur chemin. L'organisation scientifique du travail et la domination rationnelle de la science préparent la transformation inévitable du droit de propriété :

La bienveillance gouvernementale a surpris bien des gens. On n'est pas encore fait à l'idée de l'intervention de la puissance collective pour le profit de chaque individu. Quand il est question du pouvoir souverain de l'Etat, on ne sait quelles vagues idées d'autoritarisme abusif et tyrannique s'éveillent aussitôt dans les esprits.

La grève a été terminée aussitôt que débarrée. Et ce miracle d'apaisement s'est opéré sans concession pénible, ni d'une part, ni de l'autre.

Le différend portait sur l'application des clauses convenues d'un commun accord entre employeur et employés pour le règlement des salaires. Les ouvriers prétendaient que la substitution des bois français aux bois de provenance étrangère avait eu pour conséquence l'abaissement de la moyenne des salaires.

Le chef du gouvernement a reçu de bonne grâce les délégués des ouvriers, il les a écoutés avec attention ; il s'est montré disposé à autoriser l'examen amiable et loyal des feuilles de paye pour vérifier si les réclamations des ouvriers étaient fondées. Il a consenti à ce que cette vérification fût faite

de l'économie politique orthodoxe n'accordent pas le bénéfice des circonstances atténuantes à pareille hérésie ; ils avaient pour règle d'opposer systématiquement les « bienfaits salutaires » de la concurrence aux méfaits « odieux » du monopole ; ils proclamaient « ces vérités » sous une forme dogmatique qui fait quelque peu sourire aujourd'hui :

« Le principe de la concurrence », nous disaient ces vieux dogmes élevés à la hauteur des lois scientifiques, « est trop inhérent aux conditions premières de la vie sociale ; il est en même temps trop grand, trop élevé, trop saint, et dans son application générale, trop au-dessus des atteintes des pygmées qui le menacent, pour qu'il soit nécessaire de le défendre. On ne défend pas le soleil, quoiqu'il brûle quelquefois la terre : il ne faut pas non plus défendre la concurrence qui est au monde industriel ce que le soleil est au monde physique » (1).

Comme ces principes affirmés avec tant de lyrisme et jadis réputés immuables nous apparaissent maintenant surannés et ridicules ! La méthode expérimentale s'est chargée d'en faire le procès et d'en prononcer la condamnation.

Le monopole des allumettes qui a été continuellement attaqué par genre de niaiserie épidémique ne mérite pas les reproches dont on l'accable. Il n'a pas un défaut dont on ne puisse facilement avoir raison. Il possède des qualités remarquables.

La fabrication des allumettes devenue un service public est-elle restée vraiment routinière ? Est-ce que la création de ce monopole a suspendu la recherche du progrès industriel ?

Au contraire, en comparant de la fabrication des allumettes en bois, l'Administration a dû se pourvoir de l'outillage le plus perfectionné pour se mettre autant que possible à l'abri de la concurrence déloyale, de la contrebande. Le monopole a permis de grouper avec discernement les efforts des travailleurs et d'installer des machines admirables sans regarder à la dépense. Ces machines conduites par un homme seul peuvent produire de 16 à 18 millions d'allumettes en bois par journée de dix heures de travail. La consommation annuelle de la France n'atteignant pas 50 milliards, dix machines, en mouvement pendant 300 jours par an, suffisent pour la production totale nécessaire. Quel immense progrès sur les coûteuses d'allumettes de bois fendu

assurance les productions selon les besoins de la consommation ; le patron qui échappe aux éventualités terribles de la concurrence sans frein ni moralité ; le patron qui offre le plus de garanties pour la supériorité des produits à consommer ; le patron qui peut, en conséquence, offrir à ses employés la certitude du lendemain par un travail régulier équitablement rétribué.

La grève des manufactures nationales d'allumettes a laissé entrevoir la puissance des travailleurs volontairement associés. S'ils savaient se compter et se grouper tous par syndicats coopératifs et par association coopératives, les ouvriers auraient bientôt raison des injustices inhérentes au régime social actuel.

Et quelle grève bienfaisante si tous les travailleurs savaient en tirer les encouragements et les conclusions qu'elle contient !

JUSTIN ALAVAILL

La Tyrannie d'une Minorité

Rassurez-vous, ce n'est pas politique que je veux vous parler. Je ne ferai pas un seul instant, aux lecteurs du journal, l'injure de croire qu'ils ont jamais accueilli autrement qu'avec des haussements d'épaules bien sentis les discours des « malins » qui vous racontent sans rire que : « C'est l'opposition qui a forcé l'Empire à déclencher la guerre » et que, d'autre part, c'est la « tyrannie » de la minorité radicale et socialiste qui empêche seule les modérés de se livrer à la débâche de réformes qu'ils désirent au fond plus que nous, mais sont navrés de ne voir forcés de restreindre vos intentions. Pensez donc : paraître céder est incompatible avec leur dignité ; voilà pourquoi, la mort dans l'âme, ils déplorent notre aveuglement, sans lequel, en nous en remettant à leur bon vouloir et à leur plein gré, nous serions, de suite, comblés !

Traiter à fond cette question ne saurait être du ressort de cette feuille ; ce serait, d'ailleurs, étant donné le milieu où nous nous mouvons, donner du bélier dans une porte ouverte.

Aussi n'est-ce point politique ni même d'économie politique que je vais traiter en cet article, mais uniquement d'économie sociale.

Les uns des statistiques indiscutables sur lesquelles reposera plus tard cette

« Voici quelques chiffres pour les autres professions libérales : cultes, 112,000 personnes ; communautés religieuses, 115,000 personnes ; professions judiciaires, 156,000 ; professions médicales, 130,000 ; enseignement libre, 111,000 ; artistes de tous genres 421,000 ; savants, hommes de lettres, publicistes, 23,000, etc... »

« Le chiffre des propriétaires et rentiers, vivant exclusivement de leur revenu, s'élève à 1 849 000, et celui des pensionnaires et retraités à 272 000 ».

Ainsi groupés, ces chiffres sont déjà passablement éloquentes. Mais présentons-les d'une façon plus logique et plus rationnelle, et vous allez voir surgir, de suite, des conclusions d'une irréfutable et éblouissante éloquence

Considérons d'abord les Producteurs, c'est-à-dire tous ceux qui, d'une manière quelconque, s'efforcent de gagner leur vie en se rendant utiles à des semblables. En voici, d'après les chiffres qui précèdent, l'énumération :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Agriculteurs, petits propriétaires. | 9.176.000 |
| Ouvriers agricoles. | 9.000.000 |
| Grande industrie. | 1.130.000 |
| Petite industrie. | 6.093.000 |
| Industrie de transport. | 803.000 |
| Fonctionnaires utiles. | 423.000 |
| Professions judiciaires utiles. | 56.000 |
| — médicales. | 130.000 |
| Enseignement libre utile. | 11.000 |
| Artistes de tout genre. | 421.000 |
| Savants et hommes de lettres. | 23.000 |

Total 27.063.000

On peut ajouter à ce chiffre les pensionnaires et retraités qui ont en majorité pour leurs vieux jours un morceau de pain bien gagné. Cela portera le total de nos producteurs à 27.337.000. Passons maintenant aux exploitants, c'est-à-dire aux bouches qui furent toujours inutiles :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Commerce. | 789.000 |
| Boutiquiers. | 1.895.000 |
| Cabaretiers. | 1.164.000 |
| Cafés. | 442.000 |
| Communautés religieuses. | 115.000 |
| Fonctionnaires inutiles. | 423.000 |
| Magistrats superflus. | 180.000 |
| Enseignement libre. | 100.000 |
| Rentiers. | 1.849.000 |
| Total. | 6.349.000 |

Voilà la petite armée de dévorants qui s'est abattue sur la France, pour en faire sa proie. Ce sont ceux-là qui se qualifient eux-mêmes « les classes dirigeantes » et qui considèrent tout le reste comme du vil fretin, bon à toujours rester taillable et corvéable à merci, puis injurié, molesté et enfin mitraillé, s'il lui plaît de regimber.

Avec les armes que nous donne

mode du jour. Je suis en possession d'une bicyclette ! Oh ! je ne suis pas un fanatique. J'avais même fort longtemps raillé *in petto* ceux de mes contemporains qui pratiquent cet innocent exercice ; et l'idée ne me serait jamais venue, il y a un an, que je les imiterais un jour. Mais qui peut prévoir ce qui adviendra de lui...

Comme le ciel se rit des vains projets des hommes !

Vers le milieu d'août de l'année dernière, j'ai rencontré mon chemin de Damas. Un ami s'est emparé de moi, et ne m'a laissé ni relâche ni trêve : il a fallu apprendre la science de l'équilibre et le reste. Je ne sais comment cela s'est fait. Mais enfin, au bout de quelques jours, au moment de partir pour le Congrès de Lyon, j'étais néophyte, et j'en avais toutes les ardeurs. J'emmenais avec moi ma machine à Lyon, où, comme bien on pense, je n'eus pas le loisir d'en faire usage.

Mais j'allais plus loin. Le Congrès fini, je devais aller en Suisse. Je me faisais par avance une fête de pédaler le long du lac de Genève, au souffle tiède de septembre, sous un ciel pur avec la perspective des Alpes de Savoie. C'était un enchantement ! Mais que de déboires, ô mes lecteurs, avant d'arriver à la Terre promise ! Préparez-vous, âmes compatissantes, à entendre des choses lamentables.

Je ne doutais de rien. Je me figurais qu'on entre comme cela de France en Suisse, et qu'on rentre de Suisse en France avec une bicyclette à la main, libre comme l'air.

En arrivant à Genève, où je devais séjourner un jour ou deux, avant de continuer mon voyage, mon premier soin fut d'aller remettre la fatale bicyclette à la consigne.

Dès mon apparition, le préposé ouvrit de grands yeux.

— Vous arrivez de France ; votre bicyclette n'a pas payé les droits ; je ne peux pas la recevoir sans qu'elle soit « plombée ».

Diabole ! Et me voilà à la recherche de ces MM. de la Douane, auxquels je contai mon affaire.

— S'il y a des droits à payer, je crois bien ! Mais avez-vous pris un « passa-

l'année au ministre et ce n'a été qu'après un long débat que le projet a été unanimement approuvé. Les défenseurs aveugles par principes à vau-l'eau de l'économie politique n'ont pas osé formuler tout de suite leurs réserves et leurs critiques contre les dangers des monopoles d'Etat. Ils n'empêcheront pas le monde de marcher. Les idées font leur chemin. L'organisation scientifique du travail et la domination rationnelle de la science préparent la transformation inévitable du droit de propriété :

La bienveillance gouvernementale a surpris bien des gens. On n'est pas encore fait à l'idée de l'intervention de la puissance collective pour le profit de chaque individu. Quand il est question du pouvoir souverain de l'Etat, on ne sait quelles vagues idées d'autoritarisme abusif et tyrannique s'éveillent aussitôt dans les esprits.

La grève a été terminée aussitôt que débattue. Et ce miracle d'apaisement s'est opéré sans concession pénible, ni d'une part, ni de l'autre.

Le différend portait sur l'application des clauses convenues d'un commun accord entre employeur et employés pour le règlement des salaires. Les ouvriers prétendaient que la substitution des bois français aux bois de provenance étrangère avait eu pour conséquence l'abaissement de la moyenne des salaires.

Le chef du gouvernement a reçu de bonne grâce les délégués des ouvriers, il les a écoutés avec attention ; il s'est montré disposé à autoriser l'examen amiable et loyal des feuilles de paye pour vérifier si les réclamations des ouvriers étaient fondées. Il a consenti à ce que cette vérification fût faite contradictoirement.

La décision de traiter d'égal à égal avec les délégués des ouvriers, décision si honorable pour le ministre qui l'a prise et qui l'a défendue devant le Parlement, a été considérée avec raison comme une victoire par la classe ouvrière. Les travailleurs manuels ne furent pas toujours traités par les gouvernants avec une bienveillance aussi équitable. Et sans vouloir diminuer en rien le mérite du ministre, il est bien permis de supposer que la Fédération des ouvriers qui fabriquent les allumettes a fait comprendre, mieux que les considérations sentimentales, la nécessité de compter désormais avec le souci de la dignité personnelle de chacun des membres de ce syndicat.

Nul n'ignorait que les revendications présentées par les délégués de Pantin et d'Aubervilliers étaient soutenues par les sections fédérées de Bègles, Marseille, Trélazet et Saintines, où se trouvent les autres manufactures de l'Etat pour la fabrication des allumettes.

Les partisans de l'évolution sociale par l'application de plus en plus large des doctrines coopératives ne doivent pas négliger de mettre en parallèle, quand l'occasion s'en présente, les avantages et les inconvénients des monopoles d'Etat. Les traités anciens

quelquefois la terre : il ne faut pas non plus défendre la concurrence qui est au monde industriel ce que le soleil est au monde physique » (1).

Comme ces principes affirmés avec tant de lyrisme et jadis réputés immuables nous apparaissent maintenant surannés et ridicules ! La méthode expérimentale s'est chargée d'en faire le procès et d'en prononcer la condamnation.

Le monopole des allumettes qui a été continuellement attaqué par genre de niaiserie épistémologique ne mérite pas les reproches dont on l'accable. Il n'a pas un défaut dont on ne puisse facilement avoir raison. Il possède des qualités remarquables.

La fabrication des allumettes devenue un service public est-elle restée vraiment routinière ? Est-ce que la création de ce monopole a suspendu la recherche du progrès industriel ?

Au contraire, en s'occupant de la fabrication des allumettes en bois, l'Administration a dû se procurer de l'outillage le plus perfectionné pour se mettre autant que possible à l'abri de la concurrence déloyale, de la contrebande. Le monopole a permis de grouper avec discernement les efforts des travailleurs et d'installer des machines admirables sans regarder à la dépense. Ces machines conduites par un homme seul peuvent produire de 16 à 18 millions d'allumettes en bois par journée de dix heures de travail. La consommation annuelle de la France n'atteignant pas 50 milliards, dix machines, en mouvement pendant 300 jours par an, suffisent pour la production totale nécessaire. Quel immense progrès sur les paquets d'allumettes de bois fendu en petit faisceau soudé à la base et dont les pointes trempées de souffre s'enflamment si souvent toutes à la fois !

Ah ! je n'oublie pas que ces merveilleux progrès d'économie de main d'œuvre ont des revers de médaille aux yeux inquiets des travailleurs sans travail. Des digressions à ce sujet ne sauraient rentrer dans le cadre étroit d'un article. Dans tous les cas, ce n'est pas cette préoccupation qui empêcherait un économiste de la vieille école de convenir que, décidément, la concurrence n'aurait pu rien réaliser de mieux pour le perfectionnement de l'outillage social.

Il n'y a pas à regretter que les nécessités budgétaires aient amené l'Etat à se charger de la fabrication des allumettes. Une cause mauvaise a produit d'excellents résultats. Il est à souhaiter que, dans l'espérance d'une meilleure répartition de l'impôt, l'Etat se trouve conduit à augmenter le nombre des monopoles qui prennent le caractère de services publics.

Par force des choses l'Etat-patron deviendra le patron-modèle : le patron qui sait et qui peut régler avec

encouragement et conclusions qu'elle contient !

JUSTIN ALAVAILL

La Tyrannie d'une Minorité

Rassurez-vous, ce n'est pas politique que je veux vous parler. Je ne ferai pas un seul instant, aux lecteurs du journal, l'injure de croire qu'ils ont jamais accueilli autrement qu'avec des haussements d'épaules bien sentis les discours des « malins » qui vous racontent sans rire que : « C'est l'opposition qui a forcé l'Empire à déclarer la guerre » et que, d'autre part, c'est la « tyrannie » de la minorité radicale et socialiste qui empêche seuls les modérés de se livrer à la débâche de réformes qu'ils désirent au fond plus que nous, mais sont navrés de se voir forcés de refuser ces innovations. Pensez donc : paraître oser est incompatible avec leur dignité : voilà pourquoi, la mort dans l'âme, ils déplorent notre aveuglement, sans lequel, en nous en remettant à leur bon vouloir et à leur plein gré, nous serions, de suite, comblés !...

Traiter à fond cette question ne saurait être du ressort de cette feuille ; ce serait, d'ailleurs, étant donné le milieu où nous nous mouvons, donner du béliard dans une porte ouverte.

Aussi n'est-ce point politique ni même d'économie politique que je vais traiter en cet article, mais uniquement d'économie sociale.

L'une des statistiques indiscutables sur lesquelles reposera plus tard cette science, encore aujourd'hui, pour ainsi dire, à l'état naissant, nous apprend ceci :

« La moitié environ de la population française vit de l'agriculture ; un quart, de l'industrie ; un dixième, du commerce ; quatre centièmes, des professions libérales ; enfin, six centièmes de rentes ou de revenus.

« Parmi les agriculteurs, il y a 9.176.000 propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres et les faisant valoir. Les autres 9 millions sont des fermiers, métayers, journaliers ou des petits propriétaires travaillant aussi pour le compte d'autrui. Les grandes industries, c'est-à-dire les mines et les carrières, les manufactures et les usines, occupent 1 million 130.000 individus. La petite industrie en occupe 6 millions 93.000.

« Le commerce comprend : 789.000 banquiers, commissionnaires et marchands en gros, 1.895.000 marchands ou boutiquiers ; 1.164.000 hôteliers, cafetiers et cabaretiers.

« Les chemins de fer, les entreprises de transport par terre, par eau, la marine marchande occupent 800.000 personnes.

« Les fonctionnaires, agents et employés de l'Etat, des départements ou des communes, sont au nombre de 850.000, dont au moins la moitié inutile.

nière quelconque, s'efforçant de leur vie en se rendant utiles. Ils sont semblables. En voici, d'après les chiffres qui précèdent, l'énumération :

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Agriculteurs, petits propriétaires. | 9.176.000 |
| Ouvriers agricoles. | 9.009.000 |
| Grande industrie. | 1.130.000 |
| Petite industrie. | 6.093.000 |
| Industrie de transport. | 801.000 |
| Fonctionnaires utiles. | 423.000 |
| Professions judiciaires utiles. | 56.000 |
| — médicales. | 130.000 |
| Enseignement libre utile. | 14.000 |
| Artistes de tout genre. | 121.000 |
| Savants et hommes de lettres. | 23.000 |
| Total. | 27.063.000 |

On peut ajouter à ce chiffre les pensionnaires et retraités qui ont en majorité pour leurs vieux jours un morceau de pain bien gagné. Cela portera le total des producteurs à 27.337.000. Passons maintenant aux exploitations, c'est-à-dire aux bouches qui furent toujours inutiles :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Commerce. | 789.000 |
| Boutiquiers. | 1.895.000 |
| Cabaretiers. | 1.164.000 |
| Cultes. | 142.000 |
| Communautés religieuses. | 145.000 |
| Fonctionnaires inutiles. | 423.000 |
| Magistrats superflus. | 180.000 |
| Enseignement libre. | 100.000 |
| Rentiers. | 1.849.000 |
| Total. | 6.349.000 |

Voilà la petite armée de dévorants qui s'est abattue sur la France, pour en faire sa proie. Ce sont ceux-là qui se qualifient eux-mêmes « les classes dirigeantes » et qui considèrent tout le reste comme du vil fretin, bon à toujours rester taillable et corvéable à merci, puis injurié, molesté et enfin mitraillé, s'il lui plaît de regimber.

Avec les armes que nous donne maintenant la pratique de l'association de production et de la coopération de consommation, avec la faculté que nous avons d'envoyer nos enfants aux écoles communales laïques et de les retirer des griffes du prêtre, en l'abaissement toujours croissant du taux des revenus, il n'est nullement besoin de révolution pour réduire rapidement des deux tiers cette armée de sangsues.

Nous voici près de cinq contre un, et pourtant, faute de savoir vouloir, depuis des siècles, nous nous laissons cyniquement tondre.

Jacques Bonhomme, est-ce que tu ne trouves pas qu'en voilà assez.

HENRY VANDIMONT.

Les merveilles de la protection.

Les merveilles de la protection sont tellement sacrées qu'il me serait difficile de les célébrer toutes avec la compétence désirable. Il en est une toutefois qu'il m'a été donné, hélas ! d'apprécier avec une connaissance parfaite du sujet, et je veux la faire connaître à mes lecteurs.

Il faut vous dire que moi aussi, après tant d'autres, j'ai fini par sacrifier à la

nom le Congrès de Lyon, j'étais néophyte, et j'en avais toutes les ardeurs. J'emmenais avec moi ma machine à Lyon, où, comme bien on pense, je n'eus pas le loisir d'en faire usage.

Mais j'allais plus loin. Le Congrès fini, je devais aller en Suisse. Je me faisais par avance une fête de pédaler le long du lac de Genève, au souffle tiède de septembre, sous un ciel pur et la perspective des Alpes de Savoie. C'était un enchantement ! Mais que de déboires, ô mes lecteurs, avant d'arriver à la Terre promise ! Préparez-vous, âmes compatissantes, à entendre des choses lamentables.

Je ne doutais de rien. Jeme figurais qu'on entre comme cela de France en Suisse, et qu'on rentre de Suisse en France avec une bicyclette à la main, libre comme l'air.

En arrivant à Genève, où je devais séjourner un jour ou deux, avant de continuer mon voyage, mon premier soin fut d'aller remettre la fatale bicyclette à la consigne.

Dès mon apparition, le préposé ouvrit de grands yeux.

— Vous arrivez de France ; votre bicyclette n'a pas payé les droits ; je ne peux pas la recevoir sans qu'elle soit « plombée ».

Diable ! Et me voilà à la recherche de ces MM. de la Douane, auxquels je contai mon affaire.

— S'il y a des droits à payer, je crois bien ! Mais avez-vous pris un « passavant » à Bellegarde ?

— Non, dis-je, le cœur tout troublé.

— Eh bien ! alors, vous êtes dans de beaux draps, si vous revenez en France, on vous fera payer 2 fr. 50 par kilogramme, c'est 50 cent. de plus qu'en Suisse.

— Mais... n'y a-t-il pas moyen d'arranger cela ?

— Cela me paraît bien difficile, dit l'homme tortillant sa moustache, bien difficile, bien difficile. Quand vous rentrerez en France, on arrêtera votre machine à Bellegarde ; et on vous considérera comme introduisant une machine étrangère. Donc on vous fera payer les droits. Vous auriez dû prendre un passavant.

— Oui, mais... je n'en ai pas pris, répondis-je piteusement. Je ne savais pas cela.

— Ah ! lui aurait peut-être un moyen. Il n'y a que 30 kilomètres d'ici Bellegarde. Vous pourriez monter sur votre instrument, peut-être ne vous verrait-on pas arriver, et alors, vous prendriez votre passavant, puis vous reviendriez ici, et vous acquitteriez les droits suisses. On vous donnerait un autre passavant et....

Je commençais à bouillir d'impatience : je n'étais pas au bout.

(1) Dictionnaire d'Economie politique publié en 1852 sous la direction de MM. Coquery et Guillaumin, et cité par M. Charles Gide.

Cette idée de rentrer « en maraude » et d'en être réduit à frauder la douane pour n'être pas sa victime, tenait du vaudeville. Après tout ? si c'était possible ? Et la pensée criminelle de me mettre en rébellion avec les lois de mon pays me hanta un instant. Je m'en accuse ; mais ce ne fut que pendant la durée d'un éclair. D'ailleurs, c'eût été une journée perdue.

— Vous pourriez encore faire ceci, dit mon ingénieur douanier suisse, qui, on le voit, en prenait à son aise, avec les douanes françaises. Vous pourriez aller trouver le chef de gare « d'ici », et lui demander un certificat constatant que votre bicyclette arrive de Lyon. Avec ce certificat, on consentira peut-être, quand vous rentrerez, à ne pas vous faire payer les droits français à Bellegarde. En attendant, moi, je ne peux pas vous laisser votre bicyclette sortie de la gare, tant que vous n'aurez pas payé les droits suisses. Si vous voulez, je vais vous la faire mettre provisoirement au dépôt, pendant que vous parlerez au chef de gare.

Il y avait là une planche de salut. J'acceptai l'offre. Me voilà ensuite à la recherche du chef de gare. J'errai longtemps de bureau en bureau, sans avoir le bonheur de le trouver. Enfin... j'acquis la conviction qu'il n'était plus à la gare ; et aucun sous-chef ne consentit à trancher lui-même la question terrible qui me préoccupait.

J'avais déjà perdu une bonne demi-heure. Mettons-nous du moins en règle, pensai-je, avec la douane suisse. C'est déjà assez d'être brouillé avec la France ; ne nous mettons pas mal avec la Confédération. Je me fis donc montrer le bureau, sis en dehors de la gare. Mais il faut que tout le monde dine, et les employés dinaient. En revenant à 4 h., m'affirmaient-on, j'aurais des chances de trouver ces messieurs.

Charmante, en vérité, cette situation ! on devine de quelle humeur j'étais, en sortant de la gare. Autrefois, quand j'arrivais dans cette magnifique ville de Genève, j'étais joyeux et tranquille. Avec quel plaisir, je descendais la rue du Mont-Blanc ; comme j'aimais à m'accouder sur le grand Pont qui y fait sieste, pour regarder le lac bleu et les sommets neigeux qui étincellent au soleil dans le lointain. Quel charme de prendre possession de tout cela et de songer aux excursions qu'on fera le lendemain, aux chevauchées dans les Alpes, au murmure des torrents, aux abîmes vertigineux qu'on cotoiera, avec un petit frisson, parmi les pins immenses !

Actuellement, je vous jure, les tableaux riants ne flottaient pas devant mes yeux : je trouvais la rue du Mont-Blanc monotone ; le lac n'était plus

deviné. Vous allez de Lyon à Genève : à votre aise ; introduisez en Suisse ce qu'il vous plaira. Mais quand vous reviendrez rapportant la bicyclette que vous avez emportée, halte-là ! Vous importez en France un objet de fabrication étrangère, 2 fr. 50 par kilogramme ; c'était à vous de savoir qu'en pareil cas on se munit d'un passavant. C'était à vous de deviner qu'on le prend à Bellegarde.

Cependant il me semble que, sans trop déchoir, les diverses administrations dont, infortuné touriste, j'ai dépendu pendant mon voyage, auraient pu me donner un avertissement salutaire. Il me semble même qu'elles l'auraient dû. Car enfin, je suis, si j'ose le dire, un citoyen relativement cultivé. Je suis bachelier ; j'ai quelques teintes de droit. Cependant je ne sais pas par cœur le tarif des douanes ; et je ne me doutais pas que l'industrie cycliste fût protégée. Alors ? les autres, ceux dont l'instruction a été plus négligée que la mienne, et qui ont encore plus de chance d'être aussi ignorants que moi sur la matière, que deviennent-ils, avec leur machine, s'ils passent la frontière. Mon douanier suisse me l'a dit ; mon cas est celui d'une quantité considérable de touristes.

Pauvres gens ! est-ce qu'on n'aurait pas pu leur jeter un mot aux portières à Bellegarde ? Est-ce qu'en enregistrant leur bicyclette on n'aurait pas pu les prévenir de la petite formalité à accomplir en passant la frontière ? Le bulletin de bicyclette même ne pourrait-il à cet égard renfermer une indication utile et claire ?

— Oh ! oh ! comme vous y allez, cela ne regarde pas les compagnies de chemin de fer. Les douanes fonctionnent de leur côté, les compagnies de l'autre ; et chacun fait sa petite besogne sous l'œil paternel de l'Etat. L'Etat n'a rien à leur prescrire. Si le voyageur ne s'inquiète de rien, s'il oublie la petite formalité, tant pis pour lui, et tant mieux pour le fisc. Coût : 80 francs environ.

A une heure, je repars place Cornavin, près de la gare, où se trouve le bureau des douanes. Plus heureux que moi, les employés avaient déjeuné. Je déclarai que je venais acquitter les droits suisses pour une bicyclette sortant de France. Nulle difficulté quand on est prêt à verser de l'argent : je fus donc bien accueilli ; mais il fallait voir et « décrire », dans le passavant qui allait m'être délivré, l'instrument déclaré.

Je me transportai donc à la gare, et après quelque attente au dépôt, sur présentation de mon bulletin, et versement d'une somme de 20 centimes, j'étais en possession de ma bicyclette.

promenades en Suisse ; moyennant la production du passavant, je serai admis, à mon retour, à rentrer en possession de mes 46 francs.

— Surtout ne le perdez pas ! me dit le douanier en reconduisant ma machine au dépôt, et en lui faisant franchir l'escalier. Ne le perdez pas. Ne dérangez pas le petit morceau de plomb ! Vous n'auriez droit à rien.

— Diable ! c'est désagréable de penser qu'on promène dans les villes et bourgades de la confédération 46 fr. au bout d'une ficelle. Voilà encore un cauchemar en perspective.

Vers 2 heures, on avait repris ma machine au dépôt ; on m'avait remis un nouveau récépissé ; et je n'aurai plus qu'à le reprendre quand je voudrai continuer mon voyage en Suisse. Fort bien ! mais mes affaires avec la France, n'étaient elles toujours pas arrangées. J'avais la perspective d'une somme de 80 francs à payer, quand je rentrerais par Bellegarde. Je courus à la recherche du chef de gare.

Après une attente assez longue, je finis par mettre la main sur lui. Dès les premiers mots, sa figure se rembrunit, et il se renferma dans le cercle de ses attributions.

— Je ne peux rien pour vous, me dit-il, avec l'inflexibilité de Minos. Le certificat que je vous délivrerais n'aurait aucune valeur.

— Donnez-le-moi toujours. Je m'arrangerai ensuite avec la douane française.

— Je ne peux même pas vous le donner. Je ne sais pas si vous venez de Lyon.

— Voici mon billet que je n'ai pas encore donné.

— Oui, mais je ne sais pas si vous êtes venu avec une bicyclette.

— Faites rechercher le bulletin.

— En attendant qu'on puisse le retrouver, qui me prouvera que la bicyclette inscrite correspond à la vôtre ?

Je revins à la ville, vers trois heures de l'après-midi, de plus mauvaise humeur encore que la première fois. Il y avait quatre heures que j'étais arrivé à Genève.

Le déjeuner tardif que j'expédiai au restaurant le plus proche ne dut pas produire un très bon chyle, à ce qu'il me sembla. Je nourrissais les plus noirs projets.

— Si je devais payer, au moins les journaux de France retentiraient de mon aventure. J'en aurais pour 80 francs. J'en appellerais au directeur général des douanes ; j'en appellerais au ministre ; et s'il le fallait... Au fait, pourquoi pas ? on a interpellé à la Chambre pour des motifs plus frivoles. Je n'eus heureusement pas besoin

sent contrat, il est formé une FÉDÉRATION.

La Fédération se compose de toutes les sociétés coopératives qui, par signature à part leur adhésion au présent contrat, se seront inscrites comme sociétaires collectifs à chacune des autres sociétés, recevant la même inscription de leurs confédérées, pour atteindre le contrat mutuel, bilatéral, synallagmatique.

Dissolution. — La Fédération aura la durée des sociétés qui la composent. Elle ne pourra être dissoute que par le retrait de toutes les sociétés qui ont coopéré à sa formation, lequel retrait est facultatif.

But. — La Fédération vise : 1° à procurer à chacune des sociétés de production adhérentes un débouché sans limite, à chacune des autres les moyens de faire profiter tous les coopérateurs des avantages, des bons résultats, des garanties et de la sécurité qu'offrent le groupement, la coopération ; 2° à faciliter les renseignements pour les acquisitions en gros ; 3° à régler et à universaliser le mouvement coopératif ; 4° à fonder une Banque d'échange ayant pour base le travail, la suppression du métal comme signe d'échange, la non-productivité du capital, conséquemment l'abolition des ventes, loyers, fermages, intérêts, afin, en place du contrat de louage, de ne plus rendre effectif et social que le contrat d'échange, de vente, et conquérir : le Droit au Capital.

Engagement. — La Fédération n'engage que moralement chaque société, en ce sens que chacune d'elle conserve son autonomie absolue, sa liberté d'action complète, qu'elle n'est solidaire d'aucune autre ou d'aucune des autres, à part un fonds fédéral consenti par toutes, destiné aux frais fédéraux, accepté par chacune et prélevé par un tant pour cent sur ses bénéfices personnels ou autrement. Chaque membre des sociétés fédérées est engagé à se procurer ses objets de consommation (à prix et qualités au moins égaux) aux sociétés produisant et fournissant, au détriment de ceux ou de celles qui ne font pas partie de la grande famille coopérative. — Une carte sociale attestera.

Représentation. — La Fédération est représentée par un ou deux délégués de chaque société nommés par une assemblée générale de cette société, pour les intérêts fédéraux ; et, pour les opérations d'achats, de ventes, d'échanges, par un ou deux délégués du Conseil de chaque société. Elle ne forme pas une société à part ou au-dessus des groupes qui la composent ; elle n'aura pas de fonds en disponibi-

l'égalité du prix de gros, de même production, plus les frais et fonds de réserve.

Transfert. — Par sa constitution, la Fédération rend presque inutile le transfert de membres d'une société à une autre société. Mais dans le cas où l'urgence et la volonté individuelle le ferait nécessaire, elle pense qu'il faudrait y procéder à titre de démission et remboursement du capital. — Resterait le transfert entré un membre ancien et un membre nouveau de la même société.

Exclusion. — Toute société adhérente qui, par la modification de ses statuts, délaisserait l'idée coopérative, soit l'abolition de productivité du capital et l'égalité des coopérateurs, pour marcher vers l'idée capitaliste, devra être exclue d'autorité à la majorité des sociétés fédérées convoquées à cet effet.

Contestation. — Toute contestation entre les sociétés sera jugée, en dernier ressort, par un Tribunal arbitral choisi par les parties intéressées parmi le Conseil fédéral.

Fait en autant d'actes, une de sociétés adhérentes.

Paris, le 3 août 1870.

FLEURS, POMMES CUITES et Trognons de Choux

La « Petite République » est mise à l'index par les inquisiteurs allemands. Défense est faite à tout membre du Parti ouvrier de lire autre chose que ce qui sort de la presse et du cerveau (?) de M. Allemane, de se noyer ailleurs que dans les flots d'éloquence de MM. Faberot, Toussaint et Weber.

Si, avec ça, les infortunés membres du susdit Parti ne deviennent pas complètement abrutis, c'est qu'ils sont sourds et aveugles.

Un groupe d'études sociologiques se réunit tous les Lundis, à 9 heures du soir, salle du Trésor, 28, rue Vieille-du-Temple. On y discute avec beaucoup de talent les grandes questions philosophiques et sociales. L'entrée est libre et gratuite.

M. Besnard Lazare vient de publier une excellente petite brochure de propagande libertaire, ANTISÉMITISME ET RÉVOLUTION.

C'est la première d'une série qui, sous la rubrique *Lettres prolétariennes*, se continuera tous les trois mois.

M. Bernard Lazare fait bien de venir à nous, de s'adresser directement à l'infatigable peuple. Nous le statu-

longtemps de bureau en bureau, sans avoir le bonheur de le trouver. Enfin... j'acquis la conviction qu'il n'était plus à la gare ; et aucun sous-chef ne consentit à trancher lui-même la question terrible qui me préoccupait.

J'avais déjà perdu une bonne demi-heure. Mettons-nous du moins en règle, pensai-je, avec la douane suisse. C'est déjà assez d'être brouillé avec la France ; ne nous mettons pas mal avec la Confédération. Je me fis donc montrer le bureau, sis en dehors de la gare. Mais il faut que tout le monde dine, et les employés dinaient. En revenant à 1 h., m'affirmaient-on, j'aurais des chances de trouver ces messieurs.

Charmante, en vérité, cette situation ! on devine de quelle humeur j'étais, en sortant de la gare. Autrefois, quand j'arrivais dans cette magnifique ville de Genève, j'étais joyeux et tranquille. Avec quel plaisir, je descendais la rue du Mont-Blanc ; comme j'aimais à m'accouder sur le grand Pont qui y fait sieste, pour regarder le lac bleu et les sommets neigeux qui étincellent au soleil dans le lointain. Quel charme de prendre possession de tout cela et de songer aux excursions qu'on fera le lendemain, aux chevauchées dans les Alpes, au murmure des torrents, aux abîmes vertigineux qu'on côtoiera, avec un petit frisson, parmi les pins immenses !

Actuellement, je vous jure, les tableaux riants ne flottaient pas devant mes yeux ; je trouvais la rue du Mont-Blanc monotone ; le lac n'était plus bleu, les neiges éternelles étaient banales ; j'étais tout entier à une abominable fureur. Oh ! ce Méline !

Mais, me dira-t-on, tout ce qui m'arrivait était de ma faute. J'aurais dû me mettre en règle avec la douane à Bellegarde. Sans doute. Nul n'est censé ignorer la loi. C'est bienôt dit. Seulement la loi des tarifs de douane forme un volume de 5 à 600 pages. Il faut le savoir par cœur, alors ?

Mais qui diable aurait soupçonné que la « protection » atteint le cyclisme ? Et en quoi cette industrie nationale a-t-elle besoin d'être protégée ? La France se protégeant contre le cyclisme suisse, et la Suisse contre le cyclisme français ? Quel est le résultat le plus clair de cette double protection ? Des difficultés pour le cyclisme français et pour le cyclisme suisse ; et une source de tracasseries pour les voyageurs ; j'en avais l'avant-goût.

Et si l'on veut « protéger », pourquoi ce délicieux traquenard tendu aux frontières ? Oui, je sais, le fisc ne s'occupe du voyageur que pour réclamer de l'argent. Ce n'est pas son affaire de le mettre en garde. Le voyageur doit tout connaître, avoir tout

dit ; mon cas est celui d'une quantité considérable de touristes.

Pauvres gens ! est-ce qu'on n'aurait pas pu leur jeter un mot aux portières à Bellegarde ? Est-ce qu'en enregistrant leur bicyclette on n'aurait pas pu les prévenir de la petite formalité à accomplir en passant la frontière ? Le bulletin de bicyclette même ne pourrait-il à cet égard renfermer une indication utile et claire ?

— Oh ! oh ! comme vous y allez, cela ne regarde pas les compagnies de chemin de fer. Les douanes fonctionnent de leur côté, les compagnies de l'autre ; et chacun fait sa petite besogne sous l'œil paternel de l'Etat. L'Etat n'a rien à leur prescrire. Si le voyageur ne s'inquiète de rien, s'il oublie la petite formalité, tant pis pour lui, et tant mieux pour le fisc. Coût : 80 francs environ.

A une heure, je repars place Cornavin, près de la gare, où se trouve le bureau des douanes. Plus heureux que moi, les employés avaient déjeuné. Je déclarai que je venais acquitter les droits suisses pour une bicyclette sortant de France. Nulle difficulté quand on est prêt à verser de l'argent ; je fus donc bien accueilli ; mais il fallait voir et « décrire », dans le passavant qui allait m'être délivré, l'instrument déclaré.

Je me transportai donc à la gare, et après quelque attente au dépôt, sur présentation de mon bulletin, et versement d'une somme de 20 centimes, j'étais en possession de ma bicyclette. Le douanier qui m'accompagnait alla la peser, et m'aida à lui faire franchir l'escalier de la gare, opération assez compliquée ; et après avoir rémunéré comme il convenait son obligeance, je fus admis... à attendre au bureau des douanes qu'on eût expédié quelques camionneurs. Enfin, ô bonheur ! j'acquittai les droits. Ma bicyclette était un instrument antique et de poids respectable ; 23 kilog. à 2 fr. par kilog. ; j'eus donc à verser 46 fr.

Admirez en passant l'ingénieuse simplicité du tarif. Le droit à verser est en raison inverse de la valeur de la matière imposable. Pour une machine lourde de la valeur de 150 à 200 fr., on paye 46 francs ; pour une élégante bicyclette, du poids de 9 kilos, de la valeur de 7 à 800 francs, ce sera 18 francs.

Restait à « décrire » la machine. L'opération se fit consciencieusement. On prit note de tous les n^{os}, on en remplit une colonne ; et le passavant longuement calligraphié, me fut délivré. Nous nous faisons un devoir de publier cette page d'économie sociale.

— Je ne peux rien pour vous, me dit-il, avec l'inflexibilité de Minos. Le certificat que je vous délivrerai n'aura aucune valeur.

— Donnez-le-moi toujours. Je m'arrangerai ensuite avec la douane française.

— Je ne peux même pas vous le donner. Je ne sais pas si vous venez de Lyon.

— Voici mon billet que je n'ai pas encore donné.

— Oui, mais je ne sais pas si vous êtes venu avec une bicyclette.

— Faites rechercher le bulletin.

— En admettant qu'on puisse le retrouver, qui me prouvera que la bicyclette inscrite correspond à la vôtre ?

Je repars de la ville, vers trois heures de l'après-midi, de plus mauvaise humeur encore que la première fois. Il y avait quatre heures que j'étais arrivé à Genève.

Le déjeuner tardif que j'expédiai au restaurant le plus proche ne dut pas produire un très bon chyle, à ce qu'il me sembla. Je nourrissais les plus noirs projets.

— Si je devais payer, au moins les journaux de France retentiraient de mon aventure. J'en aurais pour 80 francs. J'en appellerais au directeur général des douanes ; j'en appellerais au ministre ; et s'il le fallait... Au fait, pourquoi pas ? on a interpellé à la Chambre pour des motifs plus frivoles.

Je n'eus heureusement pas besoin d'en venir là. Outre que le temps pacifique toutes choses, le directeur des douanes de Bellegarde, auquel j'écrivis de Suisse, voulut bien se contenter de ma déclaration, et m'expédia d'office un passavant français, qui me procura la tranquillité. Je l'avais échappé belle !

Cependant, j'eus encore une demi-heure à perdre au retour à Genève, pour récupérer mes 46 francs, autant à Bellegarde pour faire passer ma bicyclette. C'étaient des distractions en via-bles en comparaison de mes infortunes précédentes.

N'est-ce pas que la « protection » est une belle chose !

JOSEPH CERNESON.

Projet de Fédération des Coopératives

Notre ami, A. Beauchery, nous envoie ce projet qu'il fut chargé de rédiger en 1870. Nous croyons que les idées qu'il exprime sont à méditer. Nous nous faisons un devoir de publier cette page d'économie sociale.

Entre les soussignées :

Composition. — Sociétés coopératives de quelque nature qu'elles soient, et toutes celles qui adhéreront au pré-

signe d'échange, la non-productivité du capital, conséquemment l'abolition des rentes, loyers, fermages, intérêts, afin, en place du contrat de louage, de ne plus rendre effectif et social que le contrat d'échange, de vente, et conquérir : le Droit au Capital.

ENGAGEMENT. — La Fédération n'engage que moralement chaque société, en ce sens que chacune d'elle conserve son autonomie absolue, sa liberté d'action complète, qu'elle n'est solidaire d'aucune autre ou d'aucun des autres, à part un fonds fédéral consenti par toutes, destiné aux frais fédéraux, accepté par chacune et prélevé par un tant pour cent sur ses bénéfices personnels ou autrement. Chaque membre des sociétés fédérées est engagé à se procurer ses objets de consommation (à prix et qualités au moins égaux) aux sociétés produisant et fournissant, au détriment de ceux ou de celles qui ne font pas partie de la grande famille coopérative. — Une carte sociale attesterait.

REPRÉSENTATION. — La Fédération est représentée par un ou deux délégués de chaque société nommés par une assemblée générale de cette société, pour les intérêts fédéraux ; et, pour les opérations d'achats, de ventes, d'échanges, par un ou deux délégués du Conseil de chaque société. Elle ne forme pas une société à part ou au-dessus des groupes qui la composent ; elle n'aura pas de fonds en disponibilité, de personnel ; elle ne formera pas une administration ; bref, la Fédération ne formera qu'un Conseil fédéral élisant un bureau, sans présidence fixe.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES. — Le Conseil fédéral convoquera tous les groupes fédérés en Assemblée générale, au moins tous les six mois, à partir du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet de chaque année et dans ces mois. L'Assemblée générale s'effectuera, de droit et d'obligation, à ces époques, provoquée par une société quelconque fédérée, à défaut du Conseil ; de même qu'à une époque intermédiaire, en cas d'urgence certifiée par une lettre circulaire explicative. Elle n'aura pas deux convocations. Elle nommera son président en dehors du Conseil fédératif.

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES. — La conséquence de l'idée coopérative est la suppression de tout bénéfice, pour ne chercher à couvrir que les frais inhérents à chaque société, et, par cela même, livrer les produits au taux le plus rapproché du prix coûtant. La Fédération ne donnera donc aucun droit aux bénéficiaires ou excédents réalisés par chaque société, chacune des autres se contentant de revendiquer

Paris, le 3 août 1870.

FLEURS, POMMES CUITES et Trognons de Choux

La « Petite République » est mise à l'index par les inquisiteurs allemands. Défense est faite à tout membre du Parti ouvrier de lire autre chose que ce qui sort de la presse et du cerveau (?) de M. Allemane, de se noyer ailleurs que dans les flots d'éloquence de MM. Faberot, Toussaint et Weber.

Si, avec ça, les infortunés membres du susdit Parti ne deviennent pas complètement abrutis, c'est qu'ils sont sourds et aveugles.

Un groupe d'études sociologiques se réunit tous les Lundis, à 9 heures du soir, salle du Trésor, 28, rue Vieille-du-Temple. On y discute avec beaucoup de talent les grandes questions philosophiques et sociales. L'entrée est libre et gratuite.

M. Besnard Lazare vient de publier une excellente petite brochure de propagande de libéralisme, ANTISÉMITISME ET RÉVOLUTION.

C'est la première d'une série qui, sous la rubrique *Lettres prolétariennes*, se continuera tous les trois mois.

M. Bernard Lazare fait bien de venir à nous, de s'adresser directement à l'intelligence populaire. Nous le félicitons de son idée.

La Société Nouvelle, la Revue des Revues et la Vie, l'Idée libre, la Revue philosophique, la Revue internationale de Sociologie, les Archives d'Anthropologie criminelle, la Revue Socialiste, la Revue Blanche, l'Ermitage, le Mercure de France, la Jeunesse Socialiste et la Coopération sont les seules publications à lire.

A lire :

De G. de Greef, *le Transformisme social*. — De J. Izoulet, *la Cité moderne*. — De Funck Brentano *l'Homme et sa destinée*. — De E. Thirion, *l'Individu*. — de Raoul Allier, *la Philosophie de Renan*. — De H. Bérenger, *l'Aristocratie intellectuelle*. — De Barrucand, *le Charriot de terre cuite*. — De G. Clemenceau, *la Mêlée sociale*. — De Y. Guyot, *La Propriété*. — De Max Nordau, *Dégénérescence* (2 vol.)

La Coopération des Idées

CAUSERIE SOCIALISTE

Nous n'avons pas la prétention, en une *Causerie*, de traiter une question aussi complexe que celle de la propriété. Nous voulons simplement donner un aperçu de son évolution générale. Plus tard nous publierons une étude plus approfondie. Cette *Causerie* suffira à la description que nous avons entreprise de la Société de demain.

La propension irrésistible de la propriété est au morcellement. La très petite et la petite propriété forment 90 0/0 des cotes. Il est vrai que comme superficie elles ne comptent que pour 25 0/0, mais si l'on ajoute la moyenne propriété de 6 à 50 hectares, ce qui n'est pas énorme, on atteint 63 0/0 (Y. Guyot.)

Dans les communes rurales, 67 0/0 des maisons abritent leurs propriétaires. A ces faits on objecte : les grands magasins englobant les petits, les sociétés financières, commerciales, minières, industrielles, affamant l'artisanerie et le petit négoce. Cela n'infirme nullement notre assertion. Ces sociétés sont montées par actions, obligations, parts, qui représentent des parcelles nettement définies de la propriété collective. Il y avait, en 1875, 4.380.900 inscriptions d'une rente moyenne de 170 francs représentant environ un million de rentiers. Il y a 6 millions de livrets de Caisse d'Épargne représentant 3 milliards ; plus 450 millions à la Caisse d'Épargne postale. La Banque de France comptait, en 1894, plus de 28.000 actionnaires, le Crédit Foncier, plus de 36.000.

« La propriété à l'origine des sociétés humaines est partout d'ordre collectif ». — (Hovelacque et G. Hervé — *Précis d'Anthropologie*.) Ils citent les tribus Tasmaniennes qui ignoraient toute propriété individuelle ; l'Afrique nigritique où elle est inconnue. En Polynésie, en Malaisie, chez les Indonésiens, à Java, on trouve encore des vestiges du communisme primitif. En Amérique, chez les Peaux Rouges comme chez les Fuégiens, il en est de même. On sait que l'ancienne civilisation péruvienne était communiste et autoritaire. Même communisme absolu ou mitigé, à Rome, à l'origine, dans l'ancienne Chine, la Germanie et la Grande-Bretagne avant l'extension romaine, chez les Slaves, etc.

Dans l'antiquité, la richesse industrielle et financière était le monopole de l'État ou du despote. Sous la féodalité, elle appartenait en totalité à quelques suzerains. Plus tard, la bourgeoisie en eut une part, une part toujours grossissante. Et aujourd'hui, poursuivant son évolution, la propriété s'individualise de plus en plus. Si les États-Unis et l'Angleterre semblent nous présenter quelques exceptions à cette règle, on peut facilement les expliquer. En Angleterre, il y a eu un arrêt de développement. Les grandes fortunes anglaises ne datent pas de notre époque. Les immenses domaines de la *Landed Aristocracy* lui furent distribués, lors de la conquête, par Guillaume de Normandie, il y a quelque 800 ans.

Cependant aux États-Unis, d'après Lombroso, la richesse est tellement concentrée que 91 0/0 de la population ne possèdent que 200 0/0 de la richesse

mouvement régulier, ininterrompu, vers la gratuité du crédit, entrevue et préconisée par Proudhon, par Stuart Mill, et prédite par Malthus. Nous avons vu en Hollande le taux de l'intérêt descendre à 2 0/0. Nous avons vu en 1867 la Banque d'Angleterre et les banquiers en général escompter les billets à 2 et même à 1 1/2 p. 100 ! Et, au moment où nous écrivons, le 3 0/0 est, en France, à 105 francs.

L'intérêt, la rente, le fermage, en accumulant les millions dans les coffres-forts de la haute finance, contrecarrent l'évolution normale de la propriété. Ils dénaturent la sélection en mettant un groupe de parasites monopoliseurs à l'abri de la concurrence vitale, au préjudice des masses laborieuses qui sont spoliées d'une partie de ce qu'elles ont conquis par leur intelligence et leur travail. A. Lange a écrit (*La question du travail*) : « C'est dans la plus grande égalisation possible des moyens à l'aide desquels l'individu soutient sa lutte pour vivre que consiste le problème de tout l'avenir du genre humain. »

Par les communes fédéralisées, universalisant les sociétés coopératives de production et de consommation, par l'extinction de la rente, de l'intérêt et du fermage, par la fin des monopoles, des privilèges économiques : douanes, octrois, primes, appropriation des agents naturels, etc., par la liberté, par la justice, — par la seule force des choses, des intelligences et des caractères, ce problème se résoudra.

« Il faut arriver à réaliser cette maxime supérieure de la justice : « A chacun selon ses œuvres, » de sorte que la propriété soit réellement le résultat du travail et que le bien-être de chacun soit en proportion du concours qu'il a apporté à l'œuvre de la production. » (E. de Laveleye. *De la propriété*.)

G. DEHERME.

LES LIVRES QUI FONT PENSER

LES RÈGLES DE LA MÉTHODE SOCIOLOGIQUE
Par Émile DURKHEIM (suite).

La criminologie est une science récente. Nous n'avons aucune définition exacte du crime, aucun critère pour le reconnaître. Chaque criminologiste a sa formule. Bien qu'elle soit la plus défectueuse que nous connaissions, nous prendrons donc celle de M. D. : « Nous appelons crime tout acte puni. » — « Le crime se révèle par la peine. » Eh ! bien, partant de là, nous nions que le crime soit nécessaire, inhérent à toute société, et, par conséquent, normal. Dans un couvent, peut-être, l'esprit étroit des religieux peut considérer une faute comme un crime et la punir en conséquence ; mais imaginez une société composée, non pas de saints ni de génies, mais tout simplement de déterministes, sachant que le crime est une résultante morbide, un produit d'une organisation psychophysologique régressive ou dégénérative, et la pénalité deviendra impossible. M. Guyau l'avait bien compris : « A l'origine, écrivait-il, (*Critique de l'idée de sanction*), le châtiment

de la morale à venir. « D'après le droit athénien, Socrate était un criminel et sa condamnation n'avait rien que de juste. Cependant son crime, à savoir l'indépendance de sa pensée, était utile non seulement à l'humanité, mais à la patrie. Car il servait à préparer une morale et une loi nouvelles dont les Athéniens avaient alors besoin, parce que les traditions dont ils avaient vécu jusqu'alors n'étaient plus en harmonie avec leurs conditions d'existence. »

Il est évident que, pour avoir voulu atteindre le phénomène en soi, en faisant abstraction de l'agent et des conditions productrices, M. D. confond des faits très différents. Socrate n'était pas un criminel. Il n'a pu commettre un crime. S'il fut condamné à mort, c'est parce que la conscience collective des Athéniens ne s'était pas encore élevée jusqu'à la compréhensivité déterministe. Il y a des collectivités criminelles. Le crime ne saurait donc se définir par l'acte blessant la conscience générale. La folie, avant Pinel blessait cette conscience. Avant peu, le crime, si cruel soit-il, ne blessera plus les sentiments collectifs, qui considéreront l'acte criminel et l'agent comme des expressions sociales et biologiques morbides. Nous ne saurions donc, pour notre compte, accepter cette règle : « Pour que la sociologie soit vraiment une science des choses, il faut que la généralité des phénomènes soit prise comme un critère de leur normalité. » Il y a des survivances sociales. Il y a des maladies endémiques, d'autres qui sont générales jusqu'à un certain moment et qui disparaissent.

L'enfant est frappé par des maladies que l'adulte ne connaît plus. Le crime est la gourme de l'enfance des sociétés. Le général n'est pas toujours normal et le normal toujours général.

En ayant pour idéal l'extinction de la pénalité, la liberté individuelle la plus large, la justice, nous ne cherchons nullement le désirable, nous autres socialistes évolutionnistes, nous tendons à la santé, à la norme sociale.

Pour une société, comme pour un individu, la fixité et l'arrêt de développement sont pathologiques. Le progrès et le mouvement sont normaux.

M. D. cherche ensuite la méthode propre à la morphologie sociale, la partie vraiment explicative de la science. Ce n'est pas expliquer les phénomènes que de faire voir à quoi ils servent et quel rôle ils jouent. Un fait peut exister et ne servir de rien. Une institution peut changer de fonctions sans changer de nature. « C'est du reste une proposition vraie en sociologie comme en biologie que l'organe est indépendant de la fonction, c'est-à-dire que, tout en restant le même, il peut servir à des fins différentes. C'est donc que les causes qui le font être sont indépendantes des fins auxquelles il sert. » Certes, les tendances, les aspirations humaines interviennent, mais elles ne peuvent faire quelque chose de rien, et cette intervention elle-même ne peut avoir lieu qu'en vertu des causes efficientes. Ici, l'auteur vise le finalisme qu'il croit commun à tout le socialisme. Mais le finalisme n'est particulier qu'à certains utopistes. Notre socialisme, par exemple, est évolutionniste, ce qui est la négation du finalisme. Et si nous avons, néanmoins, un idéal de liberté et de justice, cet idéal ne saurait être considéré comme une fin, à moins de téléologie, puisqu'il s'élevé et

avant, elle doit se contenter d'être la Sociologie tout court. Nous sommes de cette avis.

Cependant, au-dessus de la sociologie, il y a le socialisme, qui doit vivifier les données de la science, leur fait jouer un rôle prépondérant dans le mouvement universel. La science pour la science serait stérile, étroite, médiocre. La science par l'idée permettra à celle-ci d'édifier les colossales synthèses de l'avenir, par lesquelles nous marcherons vers cette étoile, la liberté, la justice. Alors la science ne fera plus banqueroute.

G. DEHERME.

L'histoire sociale au Palais de Justice

PAR ÉMILE DE SAINT-AUBAN

« Aujourd'hui, trois acteurs se partagent les premiers rôles : le Financier, le Politicien, l'Anarchiste. Tout le reste n'est que comparses, machinistes ou figurants. » Le Financier est le maître suprême. Le Politicien est son valet. L'Anarchiste c'est le Barbare. Entre cette pourriture et ce cahos, « parfois, la méditation en détresse conçoit le rêve audacieux caressé par la gaillarde joie d'un Rabelais, ou la savoureuse ironie d'un Voltaire, ou la doctrinale vigueur d'un Proudhon, le rêve d'une abbaye de Thélème, d'un Eldorado où l'on ne plaiderait pas, où l'on ne tyranniserait pas, où l'on n'enchaînerait pas, où l'on ne battrait pas, où l'on s'ouvrirait largement aux radiances du soleil, où librement on humerait le parfum des vastes brises, où l'on grandirait, s'épanchait, où l'on aimerait, vibrerait, où le tumulte impie des fratricides concurrences viendrait s'assoupir et s'éteindre dans le beau sein mélodieux de l'universelle harmonie. L'auteur est un bourgeois. Il n'attaque les institutions et les pratiques sociales que lorsqu'elles sont salies et compromises par ceux qui sont chargés de les maintenir. Néanmoins, entre les décadents corrompus et les farouches barbares, on sent de quel côté vont ses sympathies : où vont les nôtres.

Malheureusement, en l'état actuel des choses, les élans du cœur sont insuffisants. Lorsque le vieux monde romain s'écroula, la civilisation ne succomba point. Elle se transforma. Elle s'épura. Lorsque le paganisme fut définitivement vaincu par le christianisme, il ne disparut pas complètement. Le concept judeo-chrétien se modifia. Les sociétés ne se changent donc pas brusquement de fond en comble. Deux idées en lutte réagissent l'une sur l'autre. Et ce n'est pas toujours celle qui triomphe qui joue le plus grand rôle. Le catholicisme doit peut-être plus aux gentils qu'aux juifs. L'évolution suivra donc son cours. Entre l'anarchisme doctrinal de Kropotkine et le despotisme politico-financier, quelle que soit l'issue de la lutte, l'humanité trouvera bien la route qui doit la mener vers la liberté et la justice.

Le penseur n'a nullement à se troubler. Lorsque, comme M. de Saint-Auban, il s'est prononcé pour les petits contre les grands, pour les crucifiés contre les crucifieurs, pour l'idée contre la coalition des appétits, il peut envisager l'avenir avec sérénité. L'avenir lui donnera raison.

Les premiers plaideurs, M. S.-A. porte

selon certains un million de votes. Il y a 6 millions de livrets de Caisse d'Épargne représentant 3 milliards ; plus 450 millions à la Caisse d'Épargne postale. La Banque de France comptait, en 1894, plus de 28.000 actionnaires, le Crédit Foncier, plus de 36.000.

« La propriété à l'origine des sociétés humaines est partout d'ordre collectif ». — (Hovelacque et G. Hervé — *Précis d'Anthropologie*). Ils citent les tribus Tasmaniennes qui ignoreraient toute propriété individuelle ; l'Afrique nigritique où elle est inconnue. En Polynésie, en Malaisie, chez les Indonésiens, à Java, on trouve encore des vestiges du communisme primitif. En Amérique, chez les Peaux Rouges comme chez les Fuégiens, il en est de même. On sait que l'ancienne civilisation péruvienne était communiste et autoritaire. Même communisme absolu ou mitigé, à Rome, à l'origine, dans l'ancienne Chine, la Germanie et la Grande-Bretagne avant l'extension romaine, chez les Slaves, etc.

Dans l'antiquité, la richesse industrielle et financière était le monopole de l'Etat ou du despote. Sous la féodalité, elle appartenait en totalité à quelques suzerains. Plus tard, la bourgeoisie en eut une part, une part toujours grossissante. Et aujourd'hui, poursuivant son évolution, la propriété s'individualise de plus en plus. Si les Etats-Unis et l'Angleterre semblent nous présenter quelques exceptions à cette règle, on peut facilement les expliquer. En Angleterre, il y a eu un arrêt de développement. Les grandes fortunes anglaises ne datent pas de notre époque. Les immenses domaines de la *Landed Aristocracy* lui furent distribués, lors de la conquête, par Guillaume de Normandie, il y a quelque 800 ans.

Cependant aux Etats-Unis, d'après Lombroso, la richesse est tellement concentrée que 91 0/0 des habitants ne possèdent que 200 0/0 de la richesse du pays, tandis que 9 0/0 en possèdent 80 0/0 ; 4.047 familles possèdent environ 16 fois autant que les 11.598.887 familles réunies.

Les milliardaires américaines sont une monstruosité économique. Cette anomalie est due à une civilisation trop hâtive, importée brusquement dans un milieu, non encore préparé, comme l'Europe et l'Asie, par une évolution si lente que la source se perd dans le brouillard opaque des temps antéhistoriques. Encore convient-il de faire remarquer que, même aux Etats-Unis, le nombre des exploitations a augmenté de 95 0/0 pour une progression de 60 0/0 du nombre des habitants (1860-1880).

L'universalisation de la propriété se continuera donc. Elle sera précipitée par la baisse de l'intérêt, la conversion des dettes publiques et par la propagation.

Certes, il y en a encore qui ont trop, à côté d'autres qui n'ont pas assez ; mais cet inique accaparement, récurrence des *latifundia* d'autrefois, cessera avec les abus qui le maintiennent. Ces abus, — nous avons nommé la rente, l'intérêt et le fermage, — peuvent et doivent être énergiquement extirpés. Ce qui serait la suppression de ce scandaleux non-sens économique scindant les richesses naturelles en onéreuses et non gratuites, alors qu'elles devraient être toutes gratuites ; car, ne l'oublions pas, il n'y a que la valeur, — le produit du travail, — qui soit onéreuse et appropriable.

Depuis la rapace usure romaine, — le patriote Brutus prêtait à 48 0/0 — chez les Grecs, le taux variait de 12 à 48 0/0, 36 0/0 était le taux ordinaire. — Au temps de Cicéron on prêtait à 44 0/0 à Rome et à 48 0/0 en province — jusqu'au 3 0/0 actuel nous pouvons reconnaître un

taureis, etc., par la liberté, par la justice, — par la seule force des choses, des intelligences et des caractères, ce problème se résoudra.

« Il faut arriver à réaliser cette maxime supérieure de la justice : « A chacun selon ses œuvres, » de sorte que la propriété soit réellement le résultat du travail et que le bien-être de chacun soit en proportion du concours qu'il a apporté à l'œuvre de la production. » (E. de Laveleye. *De la propriété*.)

G. DEHERME.

LES LIVRES QUI FONT PENSER

LES RÈGLES DE LA MÉTHODE SOCIOLOGIQUE
Par Emile DURKHEIM (suite).

La criminologie est une science récente. Nous n'avons aucune définition exacte du crime, aucun critère pour le reconnaître. Chaque criminologiste a sa formule. Bien qu'elle soit la plus défectueuse que nous connaissions, nous prendrons donc celle de M. D. : « Nous appelons crime tout acte puni. » — « Le crime se révèle par la peine. » Eh ! bien, portant de là, nous nions que le crime soit nécessaire, inhérent à toute société, et, par conséquent, normal. Dans un couvent, peut-être, l'esprit étroit des religieux peut considérer une faute comme un crime et la punir en conséquence ; mais imaginez une société composée, non pas de saints ni de génies, mais tout simplement de déterministes, sachant que le crime est une résultante morbide, un produit d'une organisation psychologique régressive ou dégénérative, et la pénalité deviendra impossible. M. Guyau l'avait bien compris : « A l'origine, écrivait-il, (*Critique de l'idée de sanction*), le châtiment était plus fort que la faute, la défense dépassait l'attaque. Irritez une bête féroce, elle vous déchirera ; attaquez un homme du monde, il vous répondra par un trait d'esprit ; injuriez un philosophe, il ne vous répondra rien. C'est la loi d'économie de la force qui produit cet adoucissement croissant de la sanction pénale. » D'après M. D., la pénalité tendrait à une inexorabilité plus rigoureuse, alors que, nous venons de le voir, c'est le contraire qui est le vrai. Pour ne pas avoir tenu compte de l'agent, pour avoir examiné le fait social en soi, suivant en cela les errements des anciens métaphysiciens, M. D. est amené à prétendre que « le crime est nécessaire, qu'il est lié aux conditions fondamentales de toute vie sociale, par cela même utile ; car les conditions dont il est solidaire sont elles-mêmes indispensables à l'évolution normale de la morale et du droit. » On pourrait dire avec autant de raison que la folie est indispensable à l'évolution normale de l'intellectualité, de la philosophie et de la science. Spencer nous a démontré qu'une organisation est un obstacle à une organisation. M. D. en conclut qu'une conscience générale parvenue à une telle intensité qu'il n'y aurait plus de crimes serait immuable. « Pour qu'elle puisse évoluer, il faut que l'originalité individuelle puisse se faire jour ; or, pour que celle de l'idéaliste qui rêve de dépasser son siècle puisse se manifester, il faut que celle du criminel qui est au-dessous de son temps soit possible. » Nous avons vu que la pénalité, — le crime conséquemment, selon M. D., — n'a pas besoin de cette égalité morale chimérique pour disparaître. Outre cette prétendue utilité, le crime prédéterminerait les formes nouvelles des sentiments collectifs. Il serait alors une anti-ci-

visé comme un critère de leur normale. » Il y a des survivances sociales. Il y a des maladies endémiques, d'autres qui sont générales jusqu'à un certain moment et qui disparaissent.

L'enfant est frappé par des maladies que l'adulte ne connaît plus. Le crime est la gourme de l'enfance des sociétés. Le général n'est pas toujours normal et le normal toujours général.

En ayant pour idéal l'extinction de la pénalité, la liberté individuelle la plus large, la justice, nous ne cherchons nullement le désirable, nous autres socialistes évolutionnistes, nous tendons à la santé, à la norme sociale.

Pour une société, comme pour un individu, la fixité et l'arrêt de développement sont pathologiques. Le progrès et le mouvement sont normaux.

M. D. cherche ensuite la méthode propre à la morphologie sociale, la partie vraiment explicative de la science. Ce n'est pas expliquer les phénomènes que de faire voir à quoi ils servent et quel rôle ils jouent. Un fait peut exister et ne servir de rien. Une institution peut changer de fonctions sans changer de nature. « C'est du reste une proposition vraie en sociologie comme en biologie que l'organe est indépendant de la fonction, c'est-à-dire que, tout en restant le même, il peut servir à des fins différentes. C'est donc que les causes qui le font être sont indépendantes des fins auxquelles il sert. » Certes, les tendances, les aspirations humaines interviennent, mais elles ne peuvent faire quelque chose de rien, et cette intervention elle-même ne peut avoir lieu qu'en vertu des causes efficientes. Ici, l'auteur vise le finalisme qu'il croit commun à tout le socialisme. Mais le finalisme n'est particulier qu'à certains utopistes. Notre socialisme, par exemple, est évolutionniste, ce qui est la négation du finalisme. Et si nous avons, néanmoins, un idéal de liberté et de justice, cet idéal ne saurait être considéré comme une fin, il n'a rien de téléologique, puisqu'il s'élève et s'élargit à mesure qu'il se réalise. Il est un stimulus.

Nous ne ferons que citer les règles suivantes. La place nous manque pour les vérifier ou les critiquer.

« Quand on entreprend d'expliquer un phénomène social, il faut chercher séparément la cause efficiente qui le produit et la fonction qu'il remplit. » — « La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée dans les faits sociaux antécédents, et non parmi les états de la conscience individuelle. » — « La fonction d'un fait social doit toujours être recherchée dans le rapport qu'il soutient avec quelque fin sociale. » — « L'origine première de tout processus social de quelque importance doit être recherchée dans la constitution du milieu social interne. »

Pour savoir si un phénomène est cause d'un autre, nous n'avons qu'un moyen : « comparer les cas où ils sont simultanément présents ou absents et chercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre. »

Somme toute, en sociologie, la méthode expérimentale indirecte ou méthode comparative est la seule qui convienne.

« On ne peut expliquer un fait social de quelque complexité qu'à condition d'en suivre le développement intégral à travers toutes les espèces sociales. » Les sociétés doivent se comparer à la même période de leur développement.

Dans sa conclusion, M. D. nous dit que, jusqu'à présent, la sociologie, issue des grandes doctrines philosophiques, a été successivement positiviste, évolutionniste et spiritualiste : doréna-

lème, d'un Eldorado où l'on ne plaiderait pas, où l'on ne tyranniserait pas, où l'on n'enchaînerait pas, où l'on ne battrait pas, où l'on s'ouvrirait largement aux radiances du soleil, où librement on humerait le parfum des vastes brises, où l'on grandirait, s'épandrait, où l'on aimerait, vibrerait, où le tumulte impie des fratricides concurrences viendrait s'assoupir et s'éteindre dans le beau sein mélodieux de l'universelle harmonie. L'auteur est un bourgeois. Il n'attaque les institutions et les pratiques sociales que lorsqu'elles sont salées et compromises par ceux qui sont chargés de les maintenir. Néanmoins, entre les décadents corrompus et les farouches barbares, on sent de quel côté vont ses sympathies : où vont les nôtres.

Malheureusement, en l'état actuel des choses, les élans du cœur sont insuffisants. Lorsque le vieux monde romain s'écroula, la civilisation ne succomba point. Elle se transforma. Elle s'épura. Lorsque le paganisme fut définitivement vaincu par le christianisme, il ne disparut pas complètement. Le concept judéo-chrétien se modifia. Les sociétés ne se changent donc pas brusquement de fond en comble. Deux idées en lutte réagissent l'une sur l'autre. Et ce n'est pas toujours celle qui triomphe qui joue le plus grand rôle. Le catholicisme doit peut-être plus aux gentils qu'aux juifs. L'évolution suivra donc son cours. Entre l'anarchisme doctrinal de Kropotkine et le despotisme politico-financier, quelle que soit l'issue de la lutte, l'humanité trouvera bien la route qui doit la mener vers la liberté et la justice.

Le penseur n'a nullement à se troubler. Lorsque, comme M. de Saint-Auban, il s'est prononcé pour les petits contre les grands, pour les crucifiés contre les crucifieurs, pour l'idée contre la coalition des appétits, il peut envisager l'avenir avec sérénité. L'avenir lui donnera raison.

Dans ses premiers plaidoyers, M. S.-A. porte le fer rouge dans nos plaies sociales avec une vigueur sans pareille. Mais nous voudrions y voir la question envisagée de plus haut, dégagée de toute passion de parti. M. S.-A. croit-il que la concussion, les tripotages datent de notre époque ? Allons donc ! ce sont là jeux de gouvernants. Et le Fouquet d'antan valait le Raynal d'aujourd'hui. Seulement, alors, on se soumettait, on payait. Et si l'on chantait, c'était en sourdine, car il y allait de la roue. L'état d'esprit d'opposition dénote l'état d'esprit d'un peuple qui ne veut plus être gouverné, ni volé, — un état d'esprit libertaire. Voilà ce que nous eussions aimé à voir développer par le brillant avocat. Mais il a fait là œuvre de polémiste. Et la polémique est, de sa nature, plus violente que juste.

Dans la seconde partie, M. S.-A. discute, défend des idées. Ici, le ton s'élève, et les plaidoyers sont vraiment philosophiques.

Parlant du livre de M. Grave, la *Société mourante et l'Anarchie*, il dit : « Le livre n'est pas la cause de la bombe, mais la bombe, comme le livre, sont l'un et l'autre, les produits d'une cause antérieure et supérieure : et cette cause, c'est la désespérance la grande maladie du siècle ! » La Révolution avait promis le bonheur au peuple. Celui-ci a été dupé. « Non seulement la bourgeoisie ne donna rien, mais elle trouva le moyen de le dépouiller encore : elle tarit dans son âme la source des résignations. »

(A suivre).

